# MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47 mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT QUATRE JUIN à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANTONELLI Jean Pierre, SAUVAGEON Vanina, SISTI Marie Toussainte, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia. **DENIS** William, **FINIDORI** Sophie, FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, MENDEZ Corinne, PAOLINI Marion, ROBINET Ange Marie, SORIA Marie Angèle, TAFANI Marie Catherine.

**Etaient représentés**: PIERI Ange a donné pouvoir à GIUDICI Francis, ANDREANI Françoise a donné pouvoir à SISTI Marie Toussainte, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe

Etait absent: LUCIANI Xavier

Madame TAFANI Marie Catherine a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : 2020-40** Administration générale – Désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Association Blanche Neige.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est proposé de désigner en sus du maire, 2 membres titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune de Ghisonaccia au sein du conseil d'administration de l'association

Le Conseil Municipal,

Date de convocation : 17 juin 2020

Date d'exécution : 24 juin 2020

Date d'affichage : 26 juin 2020

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 24

Pour : 24 Contre :

Abstention :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

- Vu le code général des collectivités territoriales,

## Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : de désigner comme membres pour représenter la commune auprès du conseil d'administration de l'Association Blanche Neige :

- BRONZINI DE CARAFFA Luc Titulaire
- GAMBOTTI Jessica Titulaire
- ANDREANI Françoise Suppléante
- SISTI Marie Toussainte Suppléante

Monsieur LE MAO Ghjuvan'Santu et Madame FINIDORI Sophie ont déclaré ne pas prendre part au vote.

### **VOTE A LA MAJORITE**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que cidessus.

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire,